



Gouvernement de la Communauté germanophone
Karl-Heinz Lambertz, Ministre-Président
Ministre des Pouvoirs locaux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

01. 07. 2011

« Une Belgique à quatre entités fédérées » – « L'unité de la Belgique comprend quatre entités »

Vande Lanotte et Lambertz débattent sur l'avenir de la Belgique

Une Belgique fédérale composée de la Flandre, de la Wallonie, de Bruxelles et du territoire de langue allemande ? De plus en plus souvent, les spéculations sur l'avenir de la Belgique comportent cette vision futuriste. Johan Vande Lanotte, ex-conciliateur royal ainsi que Karl-Heinz Lambertz, Ministre-Président de la Communauté germanophone (DG), ont contribué avec certitude à cette vision.

Le 12 juillet prochain, ces deux experts discuteront ensemble publiquement de cette vision d'une Belgique à quatre. Lors de cette soirée, ils souhaitent particulièrement pouvoir répondre aux questions posées par le public. Cette séance débutera à 19 heures dans la salle Europe au Ministère de la Communauté germanophone, Gospert 1 à 4700 Eupen. Elle se déroulera en partie en français et en allemand et sera suivie par une réception durant laquelle il sera encore possible d'échanger son point de vue avec les deux hommes politiques.

Si possible, prière de confirmer votre présence par mail (ministerium@dgov.be) ou par téléphone au 087/596 400.

Info

Suite à sa mission de conciliateur royal, **Johan Vande Lanotte** expliqua la première fois sa thèse de « L'unité de la Belgique à quatre entités fédérées » le 17 février 2011, devant un panel d'étudiants de l'université de Gent. Selon lui, les entités fédérées garderaient leurs compétences actuelles, complétées par exemple par l'ensemble des matières de l'économie et de l'emploi, ainsi que de la justice. De plus, il leur serait octroyé plus de potentialité au niveau de l'autonomie fiscale. A côté de cela, le Sénateur et Ministre d'Etat s'exprima sur une série d'hypothèse de base permettant la réalisation du modèle fédéral. Un résumé de son concept intitulé « De belgische unie bestaat uit vier deelstaten » est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.s-p-a.be/media/uploads/pdf/belgische_unie.pdf.

L'idée d'une Belgique à quatre entités fédérées n'est pas neuve. Ce concept fait tout particulièrement partie depuis longtemps des desideratas de la Communauté germanophone (DG), la plus petite des entités fédérées. Dernièrement encore, le 27 juin 2011, ce vœu d'une Belgique à quatre fut réaffirmé publiquement au sein du Parlement de la Communauté germanophone par l'ensemble des groupes parlementaires reconnus. Dans une déclaration commune, les différents partis ont assuré que les belges germanophones sont parés, disposés et en mesure d'exercer toutes les compétences qui seront transférées aux régions et communautés durant la prochaine réforme de l'Etat – dotés des disponibilités et moyens de financement adéquats. La Communauté germanophone deviendrait ainsi l'égale des autres entités fédérées. De plus, pour le Ministre-Président **Karl-Heinz Lambertz**, cette mise à niveau permettrait aussi de surmonter la dynamique bipolaire de ces dernières décennies, et constituerait même un

facteur de stabilité. Un résumé de cette vision d'avenir du Ministre-Président est repris dans la déclaration en annexe.

Pour plus d'informations

Robert Hagen
Gouvernement de la Communauté germanophone
Cabinet du Ministre-président K.-H. Lambertz
Conseiller
Klötzerbahn 32, B - 4700 Eupen
Tél. : 087/59 64 53 ; Courriel : robert.hagen@dgov.be